

**PROJET DE COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 21 FEVRIER 2017**

**Etaient présents :** Pierre Vallat, Marie Noëlle Michaud, Michel Simon, Roland Roueche, Anna Vallat, Patrick Lhermitte, Cyril Stehlin

Excusés, Muriel Touzain, qui donne pouvoir à Marie Noëlle Michaud et Alexandre Ulsas qui donne pouvoir à Pierre Vallat.

Début de réunion 19h 10

**Ordre du Jour :**

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2016
2. Informations du maire sur les actions menées depuis décembre 2016.
  - Décoration de Noël - Repas rencontre - Situation des finances communales (au 31/12/2016) - Les arrêtés municipaux (cour d'école et « entre les eaux »)- Portes de la mairie - Mise en sécurité électrique du logement de l'école - Travaux dans la cave de l'école (Étude radon, écoulement condensats, sol et escalier) – Mise en conformité de la chaufferie - Élagage à « La Millière » et « au Chausson » - Cartographie des fossés
- 3, Compétence urbanisme ; décision à prendre par rapport à la nouvelle réglementation.
- 4, Autorisation de dépenses d'investissements, avant le vote du budget 2017.
- 5, Demandes de subventions concernant les amendes de police, les certificats d'économies d'énergie et autres aides éventuelles.
- 6, Proposition d'achat d'un terrain au lieu dit le Banné.
- 7, Travaux de réfection dans la cage d'escalier et du hall du logement de l'école.
- 8, Démolition du transformateur et enfouissement de lignes électriques
- 9, Parrainage pour la réalisation d'un patrimoine artistique unique dans notre canton.
- 10, Subvention pour la chorale patriotique et achat de livres pour la bibliothèque.
- 11, Rupture du contrat d'entretien des extincteurs
- 12 Modification de contrat Groupama concernant la tondeuse autoportée
- 13 Affouage 2017
- 14, Modification des surfaces dans un contrat de location de terrain agricole
- 15, Médecine du travail, contrat aidé, planning de l'employé communal, mission et encadrement.
- 16, Question diverses  
Travaux rue du Combal. - Passage piéton à créer rue du Combal - Déplacement des bacs verres et vêtements - La place de la mairie est maintenant la place de l'école. Motions transports scolaires et éducation.

La réunion débute à 19h 10.

**Secrétaire de séance :** Anna VALLAT

Le maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le changement de grade d'une employée. Les élus donnent leur accord.

### **La réunion commence par l'annonce de trois bonnes nouvelles pour 2017**

**1, Le Relais/Auberge** au bord de la piste cyclable sous la responsabilité de la CCST va démarrer. Il s'agit d'un bâtiment de l'ordre de 200 m2 avec 15 places d'hébergement et restauration pour 40 couverts. Ce nouveau Relais /Auberge, deviendra une activité économique qui va marquer notre mandat.

**2. Un « Contrat Ruralité »** entre préfecture et CCST dont la commune de Brebotte est signataire. Il concerne le plan « cœur de village » adopté par le conseil municipal en 2015. Nos investissements 2017 et 2018 s'inscriront dans ce cadre bénéfique pour notre commune.

**3. La fibre optique arrive.** « Le contrat est signé » par les parlementaires et le conseil général avec Orange (2017 / 2022). Le conseil depuis son élection a toujours interpellé les élus et occupé l'espace médiatique. Nous pouvons être satisfaits de ce premier résultat. Nous demanderons des renseignements complémentaires sur les délais et certaines conditions techniques.

### **1. Adoption du compte rendu du conseil municipal du 13 12 2016**

Aucune remarque n'a été formulée, le compte rendu est adopté.

### **1 bis. Poste de travail de Mme Catherine Jury.**

Sa formation lui donne droit si nous l'acceptons, à un nouveau grade. Nous vous demandons de donner votre accord pour ouvrir un poste d'agent technique de 1<sup>ère</sup> catégorie et de fermer le poste de 2eme catégorie. **Accord des élus à l'unanimité.**

### **2. Information du maire sur les actions menées depuis décembre 2016 et projets**

**Décorations de Noël :** Sont remerciées les personnes qui ont participé à la mise en place des décorations : Sapin de Noël sur la place de l'école, lumières de Noël à la Mairie et décorations et illuminations du bâtiment communal du musée.

**Repas rencontre :** Il s'est déroulé le dimanche 22 janvier et a rassemblé 29 personnes. Il s'agissait du 3<sup>e</sup> repas rencontre où le groupe folklorique les Rustauds a proposé une animation dans l'après-midi autour de danses et de chants.

**Situation des finances communales (au 31/12/2016)** La participation financière de la commune au Syndicat de gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal de l'Écrevisse est de 39 243 € auxquels s'ajoutent 6159 € pour les enfants scolarisés hors R. P. I. Le coût de la scolarité des enfants de l'école primaire a été de 45 402 € pour 2016.

**Frais de fonctionnement général de la commune.** Les recettes ont été de 325 486,06 €, les dépenses de 247 108,50 € : Solde positif de 78 377,52 €. Ce solde important est dû à des travaux prévus en 2016, qui n'ont pas pu être réalisés, et donc reportés en 2017. Nos autres projets 2017 sont finançables, nous verrons cela en commission finances lors de l'élaboration du budget.

Après avoir étudié le livret des statistiques sur les finances locales en 2016 réalisé par la préfecture, voici plusieurs chiffres. Les taxes locales : 56 945 € (taxes d'habitations et foncières), la dotation de l'état 26 496 € (20 998€ + 5 498€ de solidarité rurale). Cette dotation est en diminution de 19,56 % par rapport à 2015. Pour les communes du Territoire de Belfort la variation des baisses des dotations d'état varient entre - 33% et - 0,31% suivant les communes.

**Vœux de la municipalité aux habitants le 13 Janvier 2017 en présence du président de la Communauté de Communes.** C'est une occasion de faire le point sur le travail des élus en réunion publique. Une quarantaine de personnes ont répondu à cette invitation. Ont été mis à l'honneur l'école et les moyens que lui donne la commune.

Suite au dernier conseil d'école de février le maire fait état de son inquiétude au sujet de représentants de parents d'élèves qui semblent aujourd'hui entreprendre des démarches pouvant mettre en péril les TAP qui se déroulent à Grandvillars.

**Le maire a pris deux arrêtés municipaux :**

- Stationnement interdit place de l'école
- Circulation interdite sauf ayant droit en zone Natura 2000 au lieu dit « entre les eaux »

**Portes de la mairie :** Le changement des portes a pris du retard à cause de raisons techniques, elles sont maintenant en fabrication.

Pour respecter les règles de sécurité imposées pour l'école, la commune a acheté 15 barrières métalliques. La chaufferie a été aménagée pour la rendre conforme, tout le sous-sol du bâtiment école a été pavé. L'escalier de la cave a été remis en état. Tout ce travail a été réalisé par des élus aidés de l'ouvrier communal.

**Le dossier en cours pour le bâtiment Eglise :** En 2016 nous avons organisé deux réunions de la commission intercommunale dont une avec les responsables de la paroisse. Divers contacts ont été pris avec des entreprises pour obtenir des devis. Nous allons maintenant prévoir au printemps une réunion publique pour évoquer les travaux souhaitables, les financements imaginables et la mobilisation souhaitable des habitants des communes de Brebotte et Bretagne.

**Mise en sécurité électrique du logement de l'école :** Suite à un incident électrique grave dans le logement de l'école nous avons retrouvé le maître d'œuvre responsable de la rénovation du logement dans les années 2008/2009. Celui-ci n'a fait aucune difficulté pour réparer à ses frais cette anomalie. Une nouvelle ligne électrique de section conforme a été mise en place. Suite aux incidents antérieurs (salle de bains, fuite d'eau dans la cuisine) auxquels s'ajoute ce nouvel incident électrique, nous tirons les conclusions que d'autres surprises peuvent arriver.

**Le nouveau statut des fossés qui deviendraient des cours d'eau avec toutes les incidences que cela occasionne :** Le maire à travers différents plans, explique la situation des 6 fossés principaux de notre commune qui permettent aux eaux de ruissellement de se diriger vers la Bourbeuse, et la rivière l'Ecrevisse. Deux de ces fossés, ayant des traitements différents, sont considérés comme des ruisseaux temporaires. Les quatre autres fossés n'ont rien à voir avec des cours d'eau. C'est cette position que défendra le maire lors d'une réunion mi-mars avec les responsables de la Direction Départementale du Territoire (l'état), de l'Agence Française pour la Biodiversité (Onéma) et d'autres organismes.

Deux questions du public confortent la pensée des élus : « *Qu'ont-ils prévu pour la rivière l'Ecrevisse ?* » « *Ne faudrait-il pas mieux s'occuper de cette rivière ?* » Réponse du maire, rien de particulier n'est prévu pour cette rivière. Sur les plans mis à notre disposition cette rivière n'est pas différenciée des fossés d'évacuation des eaux pluviales.

Le courriel ci-dessous a été envoyé à la Direction Départementale des Territoires :

*« ... Vous le savez, beaucoup d'agriculteurs ne comprennent pas votre démarche de généralisation, qui consiste à passer tous les fossés réalisés depuis des générations en "cours d'eau". Nous pensons que la communication et les mots employés par vos services ne sont pas bons. Le Larousse encyclopédique définit ce que sont les cours d'eau, leur explication est claire et compréhensible, elles ne correspondent pas aux interprétations qui sont celles de vos services. Les services de la DDT considèrent-ils le canal du Rhône au Rhin comme un cours d'eau dans l'état actuel des choses? Si nous allons au bout de ce qui semble être la logique de la DDT nous pouvons considérer tous les écoulements des eaux pluviales de notre commune comme des cours d'eau, dans la mesure où ils alimentent un fossé d'évacuation. La question des drainages agricoles n'est à notre connaissance pas claire, peuvent-ils s'écouler directement dans ce que vous appelez un cours d'eau? Sur le territoire de Brebotte il est clair que tous les fossés ne peuvent pas être transformés en cours d'eau. Nous trouvons aussi contradictoire de constater que le ruisseau temporaire qui fait limite entre Brebotte et Bretagne est dans le document de Bretagne considéré en cours d'eau et que sur le plan de Brebotte ce même ruisseau est cité comme élément à expertiser. Je ne sais pas qui a décidé de cela, mais la démarche ne nous paraît pas sérieuse... »*

**Élagage « La Millière et Chausson »** Un agriculteur a entrepris le travail. Nous avons la chance d'avoir quatre agriculteurs qui nous donnent un sérieux coup de main pour l'entretien des bords de chemins ruraux. Ce sont des dépenses en moins pour la commune que nous pouvons alors affecter à l'entretien des chemins.

**3. Compétence urbanisme, décision à prendre par rapport à la nouvelle réglementation.** Ce sujet a été étudié en réunion du conseil municipal le 13 décembre 2016, mais nous devons réglementairement attendre 2017 pour délibérer sur notre refus de déléguer notre compétence urbanisme à la Communauté de Communes Sud Territoire. La commune veut conserver sa compétence urbanisme et refuse de transférer cette compétence. **Délibération prise à l'unanimité.**

**4. Autorisation de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2017.** « Vu l'article L. 1612- 1 du code des collectivités territoriales précisant : jusqu'à l'adoption d budget l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente » Il s'agit de payer avant la date du vote du budget 2017 les dépenses suivantes ; Le site Internet, les portes de la mairie, et autres réseaux et immobilisations pour un total de dépense de 9 608 €. Les élus donnent leur accord à l'unanimité

**5. Demandes de subventions concernant les amendes de police, les certificats d'économies d'énergie et autres aides éventuelles.** Le maire demande l'autorisation de demander plusieurs subventions : - 2 en ce qui concerne les amendes de police pour deux chantiers (retenue de terre, trottoir rue de la fontaine et concerne les escaliers d'accès à la mairie) - 1 au Siagep pour le remplacement de 7 lampadaires - et pour ces mêmes actions des demandes d'aides sur les fonds spéciaux qui pourraient se présenter. **Accord des élus.**

**6. Proposition d'achat d'un terrain au lieu-dit le Bannée :** Le conseil lors de séance d'avril 2016 a décidé de mettre en place la possibilité d'un droit de préemption sur six secteurs de la commune. Nous avons l'opportunité d'acquérir un de ces terrains d'1 hectare 16 « au Bannée ».

Trois raisons essentielles motivent cet achat.

- Il s'agit d'une zone particulière méritant d'être protégée
- Cette opération d'achat nous permet d'être propriétaire du ruisseau temporaire
- Cette opération nous permettrait de réaliser les travaux nécessaires pour le renforcement du chemin rural du Bannée. Ce terrain a l'avantage de bénéficier d'une ligne électrique à moyenne tension dont le propriétaire actuel a payé le transformateur. Nous pensons qu'il est de l'intérêt de la commune à bref et moyen terme d'acquérir ce terrain. Le prix proposé pour cet achat est de 9 880 €. Nous nous ferons aider pour les transactions administratives par des personnes compétentes (Communauté de Communes et trésorerie de Delle. **Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cet achat.**

**7. Travaux de réfection dans la cage d'escalier et le hall du logement de l'école.** Le maire propose de remettre en état sur la base du bénévolat, la cage d'escalier et le hall du logement de l'école. **Accord est donné pour ces travaux.**

#### **8. Démolition du transformateur et enfouissement de lignes électriques**

Suite à la demande formulée en 2015 le Siagep propose de financer à 80% la démolition du transformateur (cabine haute) et l'enfouissement des réseaux secs place de la Mairie. Le coût global est de l'ordre de 150 000€. **Les élus donnent un accord de principe, conditionné à un devis précis et des explications concrètes sur les engagements de travaux qui seront effectués**

**9. Parrainage pour la réalisation d'un patrimoine artistique unique dans notre canton.** Les responsables de association ACORG crée en 2012 ont comme but la construction d'un orgue de style ibérique dans l'église de Grandvillars qui viendra enrichir le patrimoine des orgues du Territoire de Belfort. Ils travaillent avec des responsables Suisse pour mettre en place un itinéraire touristique transfrontalier à vocation culturelle regroupant 12 instruments remarquables entre Belfort (puis Luxeuil-les-Bains un peu plus tard) et Bellelay. Cet itinéraire des orgues sera le vecteur d'une dynamique régionale. La collecte de fonds est confiée à la Fondation du Patrimoine. Après débat incluant les démarches touristiques de la commune de Brebotte depuis plusieurs **décennies les élus ont décidé de contribuer à hauteur de 500 € à la collecte de la fondation du patrimoine.**

**10. Subvention pour la chorale patriotique et achat de livres pour la bibliothèque** La chorale patriotique de Vellescot participe aux cérémonies du souvenir dans notre commune. Pour les aider et les remercier **les élus donnent leur accord pour un don de 100 €.**

La ligne budgétaire de 400 € prévue en 2016 pour la bibliothèque n'a pas été utilisée. Il est demandé aux élus l'autorisation d'utiliser cette ligne budgétaire en 2017. **Les élus donnent leur accord.**

**11. Rupture du contrat d'entretien des extincteurs** Le contrat d'assurance que nous avons depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 comprend l'entretien et des prix très attractifs sur les extincteurs. Le maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de rompre le contrat d'entretien en cours avec une autre entreprise. **Après vote les élus donnent leur accord par 9 voix pour et une abstention de Cyril Stémlin.**

**12. Modification du contrat Groupama concernant la tondeuse autoportée.** Ce contrat existe depuis plus de dix ans, il faut simplement le remettre à jour et signer le nouveau contrat dont la cotisation est inférieure. Le maire demande l'autorisation de signer le nouveau contrat. **Le conseil donne son accord à l'unanimité.**

### **13. Affouage 2017**

Les responsables de la commission forêt demandent aux élus de valider le prix du stère d'affouage (chêne, hêtre, frêne et charme) à 10€ à l'exception d'un lot particulier au prix de 7€ le stère. **Les élus donnent leur accord.** Les 56m<sup>3</sup> de grumes seront vendus par l'ONF le 8 mars à Rougemont (25)

**14. Modification des surfaces dans un contrat de location de terrain agricole.** Pour assurer un meilleur écoulement des eaux de ruissellement en accord avec agriculteur un fossé a été creusé sur une parcelle louée. Après calcul il est proposé aux élus de réduire la surface du bail de location de 3 ares. **Une délibération est prise pour déduire les 3 ares du bail en cours pour 2017.**

**15. Médecine du travail, contrat aidé, planning de l'employé communal, mission et encadrement. Compte tenu du manque de médecin** « le centre de gestion » qui gère ce service pour les communes ne peut plus assurer ce service. Devant cette désorganisation il est conseillé aux communes d'adhérer à un autre organisme basé à Etupes (25). Sur ce sujet les élus prendront position ultérieurement.

**Le contrat aidé ne sera pas renouvelé fin avril 2017.** Le maire demande aux élus l'autorisation de rechercher une autre personne en contrat aidé et de signer la convention. **Les élus donnent leur accord** Il est précisé que les tâches attribuées à l'ouvrier communal seront sous la responsabilité du maire et des adjoints membres de la commission travaux.

**16. Questions diverses Rue du Combal.** Les travaux prioritaires seront le captage des eaux de ruissellement et la création d'un passage piéton.

Les élus ont décidé de déplacer les bacs de récupération du verre et des vêtements sur un lieu réservé naturellement aux habitants de la commune, le choix du chemin de l'Eige Perrin a été retenu. Un aménagement sera étudié. Accord à l'unanimité. Un lieu approprié sera recherché pour la benne à déchets verts. Ce lieu ne peut plus être au centre de la localité, mais d'un accès facile le long d'une route départementale pour ne pas gêner les habitants.

**La place de la mairie** est maintenant de fait « la place de l'école ». Dès que les travaux seront réalisés devant la mairie ce nouvel espace deviendra « la place de la mairie ».

**Concernant le carrefour de l'école** ou souvent « la priorité à droite » est refusée et pour lequel des automobilistes demandent l'implantation « de Stop » le maire indique qu'une demande d'étude a été demandée au service route du conseil départemental. Il s'agit dans un premier temps d'études concernant des équipements fixes destinés à réduire la vitesse aux entrées du village coté Bretagne et coté Grosne. Si ces dispositifs ne sont pas dissuasifs il sera alors envisageable de mettre en place « des Stop »

**Motion pour la gratuité du transport scolaire. Motion pour ne pas fermer la section CAP Peintre au lycée professionnel de Delle.** **Le conseil vote ces deux motions et soutient le Conseil Départemental sur ces deux points.**

**Le démontage du café du canal** va probablement débiter fin mars ou début avril, la commune fera en sorte de récupérer les matériaux nécessaires à la création d'un chemin reliant la mairie et le chemin de l'église. Une telle opération nécessitera du terrassement.

Fin de réunion 20h 55